

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 11 AOUT 2023
portant nomination d'une examinatrice spécialisée adjointe
au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès
à l'École nationale de la magistrature

~~Le garde des sceaux, ministre de la justice,~~

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32, 32-6 et 37 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 19 décembre 2022 portant ouverture au titre de l'année 2023 de trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature pour la session 2023 ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2023 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 2 août 2023 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est nommée en qualité d'examinatrice spécialisée adjointe au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature :

Mme FORSTER Ninon, professeure de droit public à l'université polytechnique des Hauts-de-France ;

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait à Paris, le **11 AOUT 2023**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation, le directeur des services judiciaires,
M. Paul HUBER

